

RAPPORT D'ORIENTATION

janvier 2010 - décembre 2010

L'Association des Femmes de l'Europe Méridionale s'engage à poursuivre et développer ses actions, dont l'objectif statutaire est de constituer un réseau de femmes, associations et plateformes d'associations de femmes des pays de l'Europe méridionale, en partenariat plus large avec les associations de femmes des pays de l'autre rive de la Méditerranée, et de mettre en œuvre une stratégie coordonnée afin de promouvoir le respect et la garantie effective de leurs droits fondamentaux dans ces pays. Les activités dont l'association s'assigne la réalisation sont les suivantes:

I - Dans le cadre de sa mission de représentation et de défense des intérêts des femmes pour faire prévaloir leurs droits dans les pays membres du CoE, de l'UE et du Partenariat Euromed, l'AFEM s'engage à:

- 1. participer aux activités et événements organisés par les institutions et organes du Conseil de l'Europe (CoE), de l'Union européenne, les autorités publiques nationales et les organisations de la société civile, et poursuivre ses activités d'interpellation et de proposition sur les grands thèmes d'actualité internationale, européenne, et nationale; et ce, en sa qualité de membre : de la Commission permanente, organe représentant la Conférence des OING dotées de statut participatif auprès du COE, de la Plateforme des Droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, du Conseil d'administration de la Plateforme non-gouvernementale Euromed, du Conseil d'administration de l'Alliance Internationale des Femmes, du Conseil d'administration du Réseau Euromed-France, ainsi que de nombreuses plateformes d'organisations européennes;
- 2. se mobiliser et soutenir les campagnes en faveur des défenseurs des droits de la personne humaine.
- <u>3.</u> développer le partenariat et l'échange avec les acteurs de la société civile et soutenir le développement de réseaux, notamment de jeunes.

II - Dans le cadre de sa mission transnationale d'information et sensibilisation à l'acquis européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes, l'AFEM s'engage à :

- 1. interpeller, dans le cadre de l'Année européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) et de la célébration anniversaire des objectifs du Millénium pour le développement, de la CEDAW et de la Conférence de Pékin, les instances politiques de l'UE et de ses Etats membres en vue de promouvoir les droits sociaux fondamentaux qui sont essentiels à la cohésion sociale dans le contexte de la crise économique mondiale, notamment ceux des femmes, majoritaires dans toutes les catégories «à risque»; promouvoir une stratégie concertée sur la base de ses travaux de recherche et publications antérieurs;
- 2. interpeller et sensibiliser sur l'égalité des genres et les droits fondamentaux des femmes dans le cadre du Partenariat Euromed/Union pour la Méditerranée, les instances politiques des Etats partenaires et la société civile, par le relais des associations qui sont ses partenaires dans le cadre de la Plateforme Euromed et du Réseau Euromed France; soutenir l'action de ces associations en particulier pour promouvoir l'égalité des droits sur le territoire européen, lutter contre les discriminations multiples et défendre les droits des femmes migrantes conformément aux traités européens et internationaux, en faisant connaître les résultats de ses activités de recherche et proposition;
- 3. interpeller les citoyen-ne-s, et les décideurs politiques, sur les autres thèmes majeurs de l'actualité européenne: a) le nouveau Traité de Lisbonne; b) l'Agence des droits fondamentaux de l'UE; c) la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique; d) l'égalité salariale et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les femmes et les hommes.

A cet effet, l'AFEM développera en 2010 les actions suivantes:

- 1. diffuser auprès de son réseau et plus largement de l'opinion publique, ses positions, analyses, et travaux de recherches y relatives, notamment par le biais de <u>son site modernisé et constamment actualisé, y compris sa Gazette; favoriser l'échange d'information et de bonnes pratiques entre les Coordinations nationales de l'AFEM sur leurs actions de terrain respectives en poursuivant son programme d'échange et visites d'étude « Regards croisés »: « visite d'étude 2010 en France» des membres de la Plateforme portugaise pour les droits des femmes et d'autres pays accueillies par le Forum Femmes Méditerranée, à Marseille;</u>
- 2. contribuer en priorité à la procédure d'élaboration du projet de Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques, en sa qualité de membre responsable du Groupe de travail ah hoc institué à cet effet par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe dans le cadre du Regroupement transversal Egalité entre femmes et hommes; diffuser l'information et poursuivre le débat y relatif au niveau national;
- 3. contribuer aux campagnes européennes de plaidoyer: a) « 2010 building a Europe for all : end poverty.eu campagne », en sa qualité de membre de la Plateforme sociale et de la coalition des OING constituée en 2009 à cet effet; b) « Demain Le Monde » sur le thème des déterminants sociaux de la santé (tels l'amélioration des conditions de vie, l'équité entre les sexes, les services de santé et d'éducation, les conditions d'emploi) portés par l'Organisation Mondiale de la Santé, en sa qualité de membre du CA du Réseau Euromed France;
- **4.** <u>organiser la procédure de sélection scientifique pour l'attribution du Prix européen d'excellence scientifique Micheline GALABERT, à l'issue du premier concours 2009 organisé avec le soutien financier du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité et le soutien administratif du Centre de Droit européen de l'Université de Paris II Panthéon-Assas (concours clôturé le 31 décembre 2009).</u>
- Le Prix institué en hommage à l'œuvre de la fondatrice et Présidente d'honneur de l'AFEM, est placé sous l'égide d'un Comité scientifique présidé par la Professeure Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHERE et d'un Comité d'Honneur présidé par Madame Catherine LALUMIERE avec la participation de personnalités des institutions publiques, OING et universités des pays susmentionnés. Il vise à promouvoir et diffuser les travaux de recherche de jeunes universitaires, portant sur les droits fondamentaux de dimension européenne, et notamment sur l'égalité entre femmes et hommes. A cet effet, il sera décerné à une thèse ou monographie dans ce domaine, rédigée ou traduite en langue française, dans une université française ou d'un autre pays européen ou de la région euroméditerranéenne, qui sera publiée aux Editions de l'AFEM et largement diffusée*;
- 5. organiser dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale une Conférence européenne sur le thème «Droits sociaux-économiques et égalité des genres dans l'Union européenne », mettant l'accent sur l'actualité des traités, de la législation et de la jurisprudence, en partenariat avec le Centre de Droit Européen de l'Université Panthéon-Assas Paris II. Cette Conférence sera placée sous le haut patronage de Madame Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité / Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville (France) et de Monsieur Giovanni PITTELLA, Vice-Président du Parlement européen, avec la participation de personnalités des institutions publiques, OING et universités européennes (en automne 2010). La Conférence sera clôturée par une cérémonie d'attribution du Prix de l'AFEM*;
- **6.** contribuer à l'organisation du Forum civil Euromed 2010, organisé par la Plateforme Euromed avec le soutien de la Commission européenne et de la Présidence espagnole de l'UE, (en juin 2010).
- 7. publier les actes du séminaire européen sur le thème «*l'égalité des genres dans le cadre de la nouvelle législature européenne : enjeux d'avenir, regards croisés*», organisé à Paris en partenariat avec le Bureau d'information du Parlement européen pour la France, qui a clôturé une série de séminaires nationaux, avec la participation de représentant(e)s du Parlement européen, du Service des droits des femmes et des associations membres et partenaires de l'AFEM de France, Espagne, Grèce, Italie, et Portugal.
- * ces actions auront lieu sous réserve d'aboutissement de la procédure de sélection scientifique du Prix conduite par le Centre de Droit européen de l'Université de Paris II (clôture de la procédure en mars 2010).

Rapporteur Sophie Dimitroulias, Vice- présidente grecque de l'AFEM Adopté par l'Assemblée générale de l'AFEM réunie à Paris, le 23 janvier 2010